



DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ CONCLUS AVEC UN MÊME CONTRACTANT, LORSQUE LA SOMME DE CES CONTRATS EST SUPÉRIEURE À 25 000 \$ POUR L'ANNÉE FISCALE 2021

CONSIDÉRANT QUE L'article 961.4 de la *Loi du Code municipal*, stipule que la municipalité doit publier sur son site Internet au plus tard le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE la directrice générale confirme avoir affiché cette liste, au 31 janvier 2022, aux endroits prévus.

<u>FOURNISSEUR</u>		<u>OBJET - DÉPENSE</u>
CMP Mayer inc.	29 106\$	- Équipements pour service des incendies
Eurovia Québec construction inc.	687 402\$	- Pavage chemins Back Bush (partie) Montées Giroux et Poupart.(inclus 10% de retenu)
Reactif Agence Web inc.	28 387\$	- Conception nouveau site Web
Agrégats Ste-Clotilde inc.	45 061 \$	- Sel de déglacage pour les chemins d'hiver, saison 2021
Perma Route inc.	36 677 \$	- Scellement de fissures sur chemins Williams et Brownlee Nord
Groupe Ultima inc.	26 987 \$	- Assurances (véhicules, responsabilité, immeubles et contenu)

Sylvie Dubuc, directrice générale et secrétaire trésorière
Municipalité du canton de Hemmingford.